

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-148		Diffusion : A	Date d'émission : 1 septembre 2004	Page : 1/2
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet			Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : Néant		
Responsable de la navigabilité du matériel : EADS SOCATA			Type(s) de matériel(s) : Avions TB 21		
Certificat(s) de type n° 165 Fiche(s) de données n° 165					
Chapitre ATA : 56		Objet : Fenêtres - Inspection des pare-brise			

1. APPLICABILITE :

Avions EADS SOCATA TB 21, du numéro de série (NS) 500 au NS 1925 inclus.

2. RAISON :

Un départ de crique au droit d'une fixation peut provoquer la fissuration d'un pare-brise en vol.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité (CN).

- a) Dans les 110 heures de vol ou dans les 12 prochains mois, à la première des deux échéances atteinte ;
- b) Puis de manière récurrente à des intervalles n'excédant pas 13 mois ;

Procéder à l'inspection du pare-brise, à sa réparation ou à son remplacement si nécessaire selon les prescriptions du Bulletin Service (BS) EADS SOCATA n° 10-144-56.

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

BS EADS SOCATA n° 10-144-56 de juin 2004.

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

11 septembre 2004.

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-148	Diffusion : A	Date d'émission : 1 septembre 2004	Page : 2/2
--	---	-------------------------	--	----------------------

6. REMARQUES :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

EADS SOCATA
Direction des Services
Aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées
65921 Tarbes Cedex 9
France

Tel. : +33 (0)5 62 41 73 00

Fax : +33 (0)5 62 41 76 54

Ou pour les USA à l'adresse suivante :

SOCATA AIRCRAFT, INC.
North Perry Airport
7501 South Airport Rd.
Pembroke Pines, FL 33023
United States of America

Tel. : 1 (954) 893 1400

Fax : 1 (954) 964 0805

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-9023 du 24 août 2004.